Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260917-D_2026_080-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE LORIENT

République Française

Ville de PORT-LOUIS

Morbihan – Bretagne Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi dix-sept septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Martine **PASGRIMAUD**, Maire

Date de convocation
09 septembre 2026

Nombre de membres

En exercice	**19**
Présents	**14**
Représentés	**02**
Absents	**03**

Sens des votes

Pour	**16**
Contre	**00**
Abstention	**00**

Étaient présents
Martine **PASGRIMAUD**, Cyril **AUBERT**, Isabelle **CHARMOILLE**, Constantin **HAYS**, Karen **LINDSAY AUBERT**, Philippe **PASGRIMAUD**, Isabelle **LE DANTEC**, Bruno **DUCUING**, Jean-Pascal **NOBILEAU**, Bernadette **WEBER**, Dominique **LE COUTEUR**, Hélène **LE NÉZET**, Magali **POUEDRAS**, Manee **DEJEANTY**

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote
Anne **CAPITANT**, ayant donné pouvoir de vote à Bernadette WEBER,
Robin **ZAMORA**, ayant donné pouvoir de vote à Bruno DUCUING

Absents
Roger **LE VILAIN**, Laurent **DUMOLLARD**, Nicolas **BERGERON**

ENVIRONNEMENT

D 2026 080 4°) Désignation de nos représentants au Comité de Pilotage (COPIL) du site Natura 2000 « Massif dunaire de Gâvres à Quiberon et zones humides associées »

Exposé

Le réseau Natura 2000 constitue un pilier important de la politique environnementale de l'Union européenne et de la France, assurant la préservation de la biodiversité rare et menacée. On dénombre 1 750 sites Natura 2000 en France

Le site Natura 2000 « Massif dunaire de Gâvres à Quiberon et zones humides associées » s'étend sur 10 communes (Gâvres, Plouhinec, Riantec, Port-Louis, Étel, Erdeven, Plouharnel, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon et Carnac). Il est désigné au titre de la Directive Habitat / Faune / Flore

Le Syndicat Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon est chargé de coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs et de faire vivre les sites. Il s'appuie sur le Comité de Pilotage, instance de gouvernance, dont les membres, représentatifs du territoire, sont arrêtés par le Préfet
Ce comité de pilotage est composé d'élus locaux, de représentants d'usagers, d'organismes experts et associations ainsi que des services de l'État. Il se réunit en général, une fois par an

La commune de Port-Louis, concernée par les enjeux écologiques, les liaisons maritimes et la proximité territoriale de ce grand site dunaire, est invitée à siéger au sein de son Comité de Pilotage
À ce titre, il revient au Conseil Municipal de procéder à la désignation de deux élus pour siéger à cette instance locale de concertation (un représentant titulaire et un représentant suppléant)

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260917-D_2026_080-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

Vu, le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu, le Code de l'environnement, notamment ses articles L 414-1 à L 414-7 relatifs au réseau Natura 2000,

Vu, l'arrêté préfectoral portant composition du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Massif dunaire de Gâvres à Quiberon et zones humides associées »,

Vu, la présentation en Bureau Municipal Élargi du 07 septembre 2026,

Vu, les candidatures de Isabelle Charmoille comme membre titulaire et Cyril Aubert comme membre suppléant

Considérant que la Commune de Port-Louis doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de siéger au COPIL du site Nature 2000 « Massif dunaire de Gâvres à Quiberon et zones humides associées »

Après avoir entendu cet exposé, **le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **désigne en qualité de représentant titulaire au COPIL Natura 2000 « Massif dunaire de Gâvres à Quiberon et zones humides associées » Isabelle Charmoille,**
- **désigne en qualité de représentant suppléant au dit COPIL Cyril Aubert,**
- **dit que les présents représentants auront pour mission de participer aux travaux, réunions et prises de décisions du comité de pilotage pour la durée du mandat municipal en cours,**
- **charge Madame la Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 28 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Constantin HAYS.

La Maire,
Martine PASGRIMAUD.